



FRANSYLVIA 08
17 rue du Château
CS 70769 - Villers-Semeuse
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

EXEMPLAIRE A CONSERVER
VOTRE N° ADHERENT :



Tél : 03 24 57 52 11
Mail : foret.privee.ardennes@wanadoo.fr
Syndicat régi par la loi du 21 mars 1884

APPEL DE COTISATION 2026

GROUPAMA Contrat N°

Votre adhésion à FRANSYLVIA 08 vous fait bénéficier d'une assurance responsabilité civile pour tous les hectares déclarés. Nature des garanties : Responsabilité Civile exploitation, Responsabilité atteinte à l'environnement et préjudice écologique, Dommages environnementaux (franchise variable selon les cas : 10 % des dommages avec un minimum de 150 € et un maximum de 3 000 €).

	BOIS	0,00 ha
TOTAL	AGRICOLE	0,00 ha
SURFACES	ETANGS	0,00 ha

BAREME DE COTISATION

DETAIL DE VOTRE COTISATION

EXEMPLAIRE A CONSERVER

VOTRE N° ADHERENT :

MODALITES DE REGLEMENT

Montant à régler

Chèque à l'ordre de : FRANSYLVIA 08

Pour un règlement par virement : IBAN : FR7610206210010699905674076

BIC : AGRIFRPP802

Vous devez OBLIGATOIUREMENT indiquer dans l'intitulé du virement votre n° Adherent :

MENTIONS RGPD

Protection des données : Les données personnelles recueillies vous concernant sont nécessaires pour les relations que le syndicat entretient avec vous. Elle font l'objet d'un traitement automatisé. Celui-ci vous permettra de recevoir des informations (par newsletter) de Forestiers Privés de France, fédération à laquelle adhère votre syndicat. Les données personnelles vous concernant seront effacées en cas de cessation de votre adhésion, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification relatif à ces données. Toute demande doit être adressée au syndicat par voie postale ou électronique.

Message Général

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Votre adhésion à FRANSYLVIA 08 vous fait bénéficier d'une assurance Responsabilité Civile pour tous les hectares déclarés.

L'augmentation de la sinistralité au niveau national a eu pour conséquence une révision de nos conditions d'assurance. Cela sera sans incidence financière pour nos adhérents au titre de l'année 2026, FRANSYLVIA 08 prenant à sa charge le surcoût que cela représente.

D'un point de vue pratique, nous allons être confrontés à certaines exigences ; notamment la nécessité de pouvoir justifier, en cas de sinistre, que la parcelle concernée est bien déclarée dans votre adhésion.

Dans ce cadre, vous trouverez en pièce jointe un tableau que je vous demande de bien vouloir renseigner avec précision (une version Excel est téléchargeable sur le site internet). Je vous remercie de nous le retourner avec l'exemplaire « A RENVOYER » de votre appel de cotisation. Il sera conservé à notre niveau et ne fera l'objet d'aucune diffusion, à l'exception de notre assureur en cas de survenue d'un sinistre.

Comptant sur votre compréhension, soyez assurés de mon dévouement au profit de Fransylva 08, de ses adhérentes et de ses adhérents.

Henry Billaudel

Président de Fransylva Ardennes

Message personnalisé



APPEL DE COTISATION 2026
EXEMPLAIRE A RENVOYER AVEC LE REGLEMENT **AVANT LE 16 JANVIER 2026**



A l'adresse suivante 17 rue du Château CS 70769 - Villers-Semeuse 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX foret.privee.ardennes@wanadoo.fr

Merci de nous indiquer votre adresse Mail

Merci de compléter ou rectifier les renseignements ci dessous

Nom Prénom

Groupement Forestier, SCI

Adresse

Adresse Mail

TelDom

Tel Portable

NOUVELLE DECLARATION (Si modifications)		
Type	Commune(s)	ha

TOTAL SURFACES	BOIS	0,00 ha
	AGRICOLLES	0,00 ha
	ETANGS	0,00 ha

BOIS
AGRICOLE
ETANGS

COTISATION RECALCULEE SI BESOIN
COTISATION

Le Barème de calcul figure sur la page "à conserver"

TOTAL

ZONE A COMPLETER

N° ADHERENT :

Les surfaces par commune doivent impérativement être indiquées pour que l'assurance RC puisse être effective.
Règlement : par virement (merci de privilégier ce mode de paiement en précisant votre nom et numéro d'adhérent en
objet de votre virement)
IBAN : FR7610206210010699905674076 - BIC : AGRIFRPP802